

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 NOVEMBRE 2020



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

Le deux novembre deux mille vingt à dix-sept heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 27 octobre 2020, se sont réunis dans la salle de la Pierre du Roy, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Hervé BERNAILLE, Fatiha BRIKOU I AMAL, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Alain MOCELLIN, Yves BRECHE, Josiane CURT, Lysiane CHATEL, Pascale VOUTIER REPELLIN, Jean-Marc ROLLAND, Jean-François DURAND, Corine MERMIER, Véronique MAMET, Karine MARTINATO, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Louis BOSCH, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Manon BRUN

Étaient excusés :

Fabien DEVILLE qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU I AMAL
Davy COUREAU qui a donné pouvoir à Véronique MAMET
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Esman ERGUL sans pouvoir

Le quorum étant atteint (28 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Manon BRUN est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2020 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

1° Hommage à Samuel Paty

2° Présentation du CJD

3° Retrait de la délibération 5-6 Budget annexe de l'eau - Création du budget annexe M14 relatif à la convention de délégation « gestion des eaux pluviales urbaines »

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le trésorier de la commune nous confirme que la gestion de la compétence eaux pluviales suite à la convention avec Arlysère peut être suivie dans le budget principal de la commune. Aussi, je vous propose de retirer cette délibération devenue sans objet.

4° Mise à jour de la stratégie de la dette

Hervé BERNAILLE

Je vous rappelle que notre assemblée a accordé au maire le 2 juin 2020 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt (*délibération n°1-12-5-1*) qui tenait compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle n°IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- ainsi que de la charte de bonne conduite (*dite « charte Gissler »¹*) qui lui est annexée.

Cette délégation de compétence autorise notamment le recours à :

- des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés (potentiellement toxiques), dans la limite des crédits prévus au budget,
- des produits de financement de la trésorerie, dans la limite de 3 000 000 € pour un an.

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation (*art.L.2122-23 du CGCT*).

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2020 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, et répond aussi à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées en commission les 6 juillet et 26 octobre derniers.

[Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues à ce stade par le conseil municipal pour 2020 :](#)

[Stock de dette au 1^{er} janvier 2020 :](#)

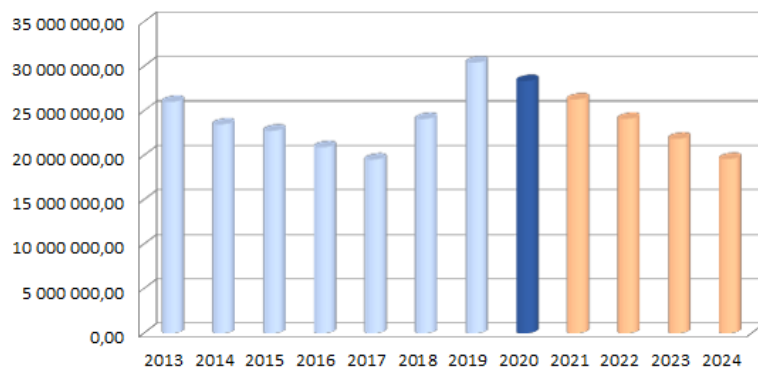
[Budget principal :](#)

L'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à 30,418 M€ au 1^{er} janvier 2020, avec pour composantes :

- 24,568 M€ d'encours bancaire à long terme,
- 5,850 M€ de report d'emprunt pour 2 prêts à mobiliser courant 2020.

1 *Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).*

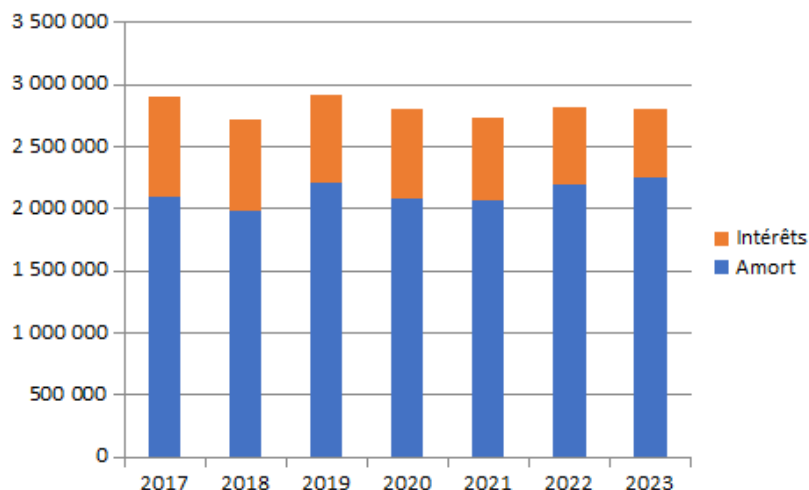
Evolution prévisionnel de l'encours de la dette au 31 décembre



Emprunts figurant en restes à réaliser de recettes d'investissement :

	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Type amortiss ^t
Investissements 2019	La Nef	3 000 000 €	15 ans + 9 mois différé d'amortissement	Fixe 0,65 %	Amortissement progressif, annuités constantes
Investissements 2019	Banque Postale	2 850 000 €	20 ans	Fixe 0,79 %	Amortissement constant, annuités dégressives
TOTAL GENERAL		5 850 000 €			

Les profils d'évolution et de remboursement des prêts long terme en cours sont les suivants :



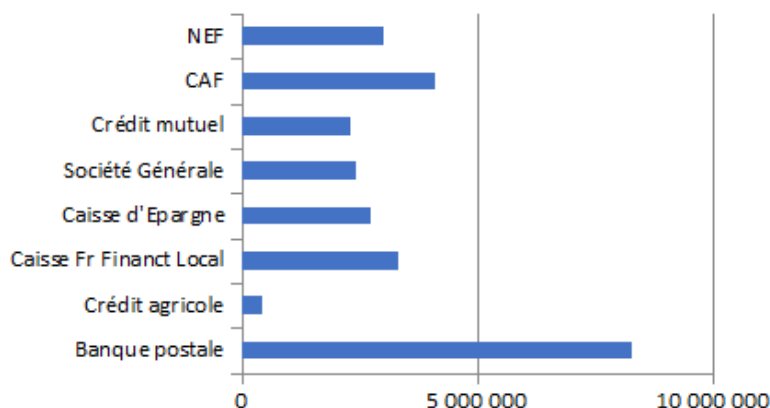
Les emprunts en cours ont tous été souscrits à taux fixe, à l'exception d'un emprunt souscrit en 2016 auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) pour 20 ans, dont le capital restant dû au 1^{er} janvier était de 154 K€, dont le taux variable est indexé sur le livret A. Il ne présente donc pas de risque. La ville n'a donc aucun emprunt toxique.

56 % de cet encours a été souscrit à des taux inférieurs à 2 %.

L'encours est réparti entre les prêteurs classiques du secteur public local, ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des prêts à taux 0 %.

La Banque Postale est aujourd'hui notre premier prêteur avec 31 % de l'encours.

Il est à noter que 10 % de l'encours a été souscrit auprès de la banque solidaire La Nef.



Compte-tenu de cette faiblesse historique des taux d'intérêt depuis 2018, nous avons **pu réajuster notre stratégie** d'endettement, en **priviliégiant la réduction du poids de nos emprunts sur nos équilibres financiers plutôt que la diminution du stock de dette**. Cette nouvelle approche a également été retenue par l'ensemble du groupe communal sur la fin du mandat précédent, pour les mêmes raisons objectives.

Ainsi, sur la période 2013-2019 :

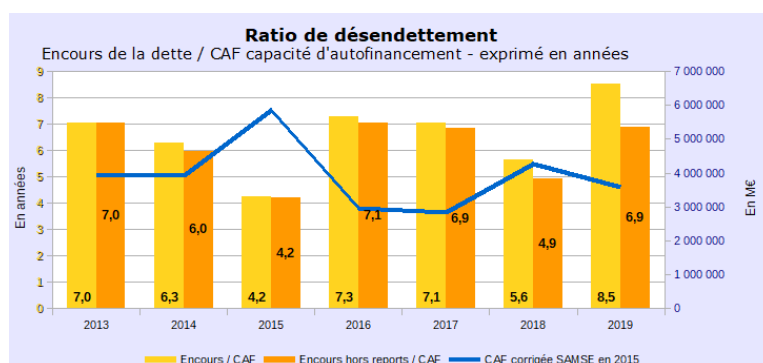
- notre taux moyen des emprunts souscrits est passé de 3,89 % à seulement 2,89 %,
- avec notamment 1,233 M€ d'encours souscrit à 0 % (prêts de 2017 et 2019),
- nos charges financières annuelles sont passées de 994 K€ à 715 K€ (intérêts de la dette),
- nos remboursements du capital des emprunts de 2,924 M€ à 2,739 M€.

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue, avec 79 % du capital restant dû remboursable en plus de 10 ans. Cette durée s'explique notamment par les nouveaux emprunts souscrits en 2018-2019 sur des durées longues aux taux bas.

Le ratio de désendettement bancaire de la commune s'établit à **6,9 ans d'épargne²** en 2019*, la moyenne nationale étant de 4,6 ans en 2018 et de 5,8 ans en 2014.

Il demeure en-deçà du ratio d'alerte de 12 années fixé au niveau national par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

* reports de fin d'année non compris, comme pour les ratios de la strate.



Ce ratio indique que la commune serait en mesure de rembourser intégralement sa dette en 6,9 ans, à condition de consacrer toute son épargne à cette dépense, alors que ses emprunts ont généralement souscrits pour une durée de 15 à 20 ans.

* * *

La ville dispose pour 2020, à titre prudentiel, d'un outil de financement de la trésorerie pour un montant maximum de 1 000 000 €, qu'elle n'a pas mobilisé pour l'instant.

Budgets annexes :

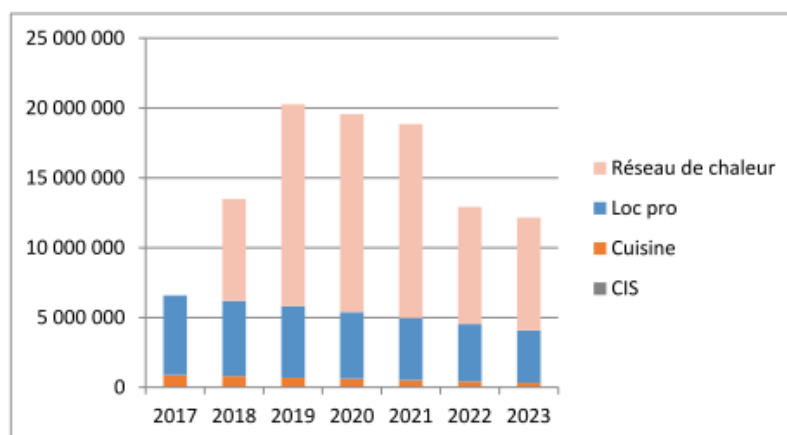
Quant à l'**encours bancaire** détenu au titre des budgets annexes, il atteignait **20,258 M€ au 1^{er} janvier 2020**.

2 CAF corrigée en 2015 des 1,9 M€ d'annulation du rattachement du produit de la vente du local Cebal en 2014.

Nous avons notamment eu recours à l'emprunt pour la **construction du réseau de chaleur urbain**, son encours s'élevant à cette date à **14,171 M€**, dont **5,192 M€ de prêts relais** pour gérer les besoins en trésorerie de ce service dans l'attente du versement des soldes de subventions.

Prêteurs	Capital	Type taux	Taux 2018	Durée
Banque Postale	2 600 000 €	Taux fixe	0,40 %	3 ans
Caisse d'Epargne	2 592 000 €	Taux fixe	0,42 %	3 ans
TOTAL prêts relais RCU	5 192 000 €			

Voici le profil d'extinction de cette dette des budgets annexes (dans l'attente de la perception des soldes de subventions ADEME et Feder pour le réseau de chaleur urbain) :



* * *

La **dette non bancaire** au titre du **Centre national de ski et de snowboard**³ (CNSS) s'élevait en sus au 1^{er} janvier 2020 à **3,400 M€**, correspondant à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif - BEA), sous forme de loyers pendant 25 ans.

Actions de gestion de la dette en 2020 :

Recours à l'emprunt pour le budget principal :

Notre **besoin de financement budgétaire résiduel par emprunt** de nos opérations d'équipement nouvelles 2020 s'élève à **1,538 M€**, à l'issue de la décision modificative n°1 proposée ce soir (hors les 5,850 M€ d'encours reportés à la fin 2019 et mobilisés en 2020).

J'ai lancé un appel d'offres bancaires le 28 septembre dernier et les offres reçues en retour sont en cours d'analyse. Cet appel d'offres concernait le recours à l'emprunt long terme dans la limite des crédits du budget, ainsi qu'à un outil de financement de la trésorerie pour 1 000 000 €.

Compte-tenu de la faiblesse actuel des taux fixes à long terme (largement inférieurs à 20 %) je vous propose de retenir le principe d'une souscription de contrats d'emprunts long terme à taux fixes, pour des durées allant de 15 à 25 ans.

Si les **prêts à taux fixe** ont pu paraître plus coûteux que ceux indexés sur des taux variables ou révisables, ils présentent l'avantage de ne pas être sensibles aux variations des marchés financiers et de figer les frais financiers à régler.

Avec la baisse très sensible des taux d'intérêt depuis 2018, y compris sur le long terme, le recours à des emprunts à taux fixes présente aujourd'hui le **double intérêt d'être sécurisant et peu onéreux**.

Cette faiblesse de taux nous permet également d'accéder à des prêts sur le long terme, avec des durées de remboursement qui correspondent à la durée de vie des équipements qu'ils financent.

Je vous propose de **continuer à privilégier pour 2020 cette sécurité financière** appréciable dans un environnement mouvant et instable.

³ Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Nous attendons encore de nombreuses notifications de subventions, notamment de la dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL), qui ne sont pas encore budgétées.

Je vous propose donc également de recourir à ce stade à l'emprunt pour 1,500 M€.

* * *

Pour ce qui est de la **ligne de trésorerie** pouvant être souscrite en 2020 pour l'année prochaine, je vous propose de retenir pour **1 000 000 € l'offre la mieux disante**, après analyse.

Encours de la dette prévisionnel de fin 2020 :

Budget principal :

L'**encours prévisionnel de fin exercice** s'établit donc à présent, en prévision budgétaire, à **29,876 M€**, sous l'hypothèse d'un recours à l'emprunt de 1,538 M€:

	Encours 31/12/2019 <i>yc report</i>	Rembours	Souscription hors reports 2019	Encours prévu 31/12/2020	Variation 2020-2019
Emprunts long terme	24 568 141	2 080 193	1 538 163	24 026 110	-542 030
CLTR	0				0
Reports d'emprunt N	5 850 000			5 850 000	0
TOTAL banques	30 418 141	2 080 193	1 538 163	29 876 110	-542 030

La commune se **désendette** dans cette hypothèse de - 542 030 € (de - 580 193 € dans l'hypothèse d'un recours à l'emprunt de 1,500 M€).

Budgets annexes :

La commune ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour les budgets annexes en 2020 et se désendetterait ainsi de - **696 532 €** au titre de ces services, son **encours bancaire** étant ramené à **19,561 M€**

5° Présentation du rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération ARLYSERE

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération ARLYSERE a été adressé au maire pour être communiqué au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune siégeant au conseil de communauté peuvent être entendus.

6° Présentation du rapport d'activités 2019 du CIAS ARLYSERE

Frédéric BURNIER FRAMBORET

7 ° Eau et assainissement - Rapports annuels 2019

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- l'assainissement collectif et non collectif
- l'eau potable

ont été présentés au conseil communautaire du 17 septembre 2020.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2020. Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlyserre.fr

8° Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2019 de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 2020, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.arlysere.fr

9° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 23 septembre 2020, gratuité des droits de place à l'occasion du déballage commercial, le 10 octobre 2020, sur l'ensemble du domaine public de la commune.

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 17 septembre 2020, modification de la régie de recettes « mise en fourrière de véhicules » auprès de la direction générale des services de la commune d'Albertville.

Cette régie est installée 11 rue de la poste, 73200 Albertville.

La régie encaisse le recouvrement de mise en fourrière des véhicules.

DECISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES DEPUIS LE 2 JUIN 2020

30 JUIN 2020 : MARCHÉ AO200001, ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE LOCATION ET ENTRETIEN DE SYSTÈMES D'IMPRESSIONS ET DE COPIES
ATTRIBUTAIRE : CANON FRANCE
MONTANT : 800 000 € HT

4 AOUT 2020 : MARCHÉ M320003, MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGES DES CHAUFFERIES, APPAREILS INDIVIDUELS DE PRODUCTION DE CHALEUR, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT DES EAUX
ATTRIBUTAIRE : E2S ANTENNE SAVOIE HAUTE-SAVOIE
MONTANT : 21 000 € HT

11 AOUT 2020 : MARCHÉ M320004, ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION
ATTRIBUTAIRE : NAUSIRIATECH
MONTANT : 200 000 € HT

25 AOUT 2020 : MARCHÉ M320002, ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE CONTROLE TECHNIQUE
ATTRIBUTAIRE : DEKRA INDUSTRIAL SAS
MONTANT : 50 000 € HT

8 SEPTEMBRE 2020 : MARCHÉ M320001, ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE,

COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ
 ATTRIBUTAIRE : SOCOTEC CONSTRUCTION ET IMMOBILIER
 MONTANT : 50 000 € HT

**DÉCISIONS CONCERNANT L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DE BIENS MOBILIERS -
 LISTE DES VENTES RÉALISÉES SUR AGORASTORE**

Libellé	Fin d'enchère	Prix enchéri TTC	Civilité	Nom	CP	Ville
GOUPEL G3 - 12721 km du 22 juillet 2015	03/09/2020 16:08	2740	Société	SAS LOIRE NEGOCE	42110	FEURS
PIAGGIO PORTER du 27/08/1997	03/09/2020 16:06	525	Société	Sarl Transports Damien BURDE	73310	MOTZ
DAIHATSU du 8/10/1997	03/09/2020 16:02	1144	Société	Sarl Transports Damien BURDE	73310	MOTZ
RVI S170 4X4	03/09/2020 16:00	6000	Société	raczka	38780	estrablin
Chalet à démonter et à récupérer sur place	13/05/2020 16:02	239	Monsieur	NEAULT	86130	JAUNAY-MARIGNY
Chalet à démonter et à récupérer sur place	13/05/2020 16:00	1050	Monsieur	MOREL	73330	VEREL de MONTBEL
Remorque CRAPIE du 12/06/1997 en l'état	13/05/2020 16:00	5789	Société	LE GARSMEUR	28300	champhol
BROYEUR JUNKER HJ8 de 1985, en l'état.	04/05/2020 16:02	1500	Société	jouvetravailpublics	7110	Valgorge
Tondeuse LOCKE hélicoidale avec son siège amovible	04/05/2020 16:00	315	Monsieur	MOUJANE	60700	pt ste maxence
PIAGGIO PORTER du 03/10/2003	04/05/2020 15:08	1418	Société	garage lefevre	8800	deville
PIAGGIO PORTER du 17/10/2006	04/05/2020 15:08	1521	Société	ws auto sas	60190	baugy
PIAGGIO PORTER du 27/08/1999	04/05/2020 15:06	1213	Société	ws auto sas	60190	baugy
PIAGGIO PORTER du 09/08/2001	04/05/2020 15:02	1050	Société	aix auto 3000	73100	gresy sur aix
NETTOYEUR CMAR en l'état (modèle Aqua Speed 750)	04/05/2020 15:00	3696	Autre	BURBAN	72270	ligron
Remorque ACTM du 29/10/1976 type RB10115ET en l'état	30/01/2020 16:08	3000	Société	BERTRAND	12100	MILLAU
Saleuse / Saumureuse ARVEL GILETTA (sans le camion RVI S170 4	30/01/2020 16:00	7000	Société	Ecologica 2000 Srl	45034	Canaro (RO)
APPLIED 414.S2D du 1/09/2004 en l'état pour pièces	30/01/2020 16:00	300	Société	GENIX MOTOCULTURE	71150	FONTAINES
Tracteur AGRIA du 26/08/1980 en l'état	30/01/2020 16:00	2474	Société	GRANDVAUX SERVICES	39150	LAC DES ROUGES TRUIT

**DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE
 CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS**

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
17/09/20	Marianne FILLEUL	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	01/08/20 31/07/26	1 ^{er} étage bureau 7 - LOT 80 1 bureau de 29,27 m ² 226,50 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 49,69 m ²	373,52 € TTC/mois <small>charges</small>
23/09/20	AMICALE DONNEURS DE SANG	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureau n°207, 2ème étage de 28 m ²	459,20 €
08/09/20	LIGUE CONTRE LE CANCER	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/10/20 31/12/23	Bureau n°201, 2ème étage de 18 m ²	295,20 €
30/09/20	LIONS CLUB OLYMPIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/08/20 31/12/23	Bureau 214 28 m ² Box stockage n°1 7,83 m ²	484,65 €
06/09/20	OCA	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureaux n°221 2ème étage 28 m ² Rangements 1 Box 4 - 2,52 m ² , 1 Box 5 - 12,96 m ²	509,51 €
01/09/20	SAVOIE VIVRE ET GRANDIR	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/10/20 31/12/23	Bureau n°208, 2ème étage de 28 m ²	459,20 €
10/09/20	PAEJ dispo SEAS	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/10/20 31/12/23	Bureau n°205, 2ème étage de 18 m ² Bureau n°206, 2ème étage de 18 m ²	590,40 €
15/09/20	SOUA	31 avenue du Champ de mars Appt N°20	17/07/19 16/07/20	Appartement T3 de 64,41 m ² - 4ème étage 1 cuisine, 1 séjour, 2 chambres, 1 salle d'eau, 1 wc, 1 loggia	Remboursement de la totalité des frais de location + fluides
02/09/20	ALBERTVILLE OLYMPIQUE SPORT	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/20 31/12/23	Bureaux n°310 3ème étage 18 m ²	295,20 €
11/09/20	Association Canine Albertvilloise A. C.A.	LES DOMAINES	01/10/20 30/09/23	Parcelles : OH 182 - 1 790 m ² OH 639 - 3 145 m ² OH 640 - 1 800 m ² 1 chalet et 1 bungalow de 8,77 m ² et 30,39 m ²	100,00 €
18/10/20	DELTHA SAVOIE	E.A.S 7 rue Pasteur	01/10/20 31/12/20	Sous-sol garderie les P tits Loups - 72,51 m ² Salle de jeux 52,19 m ² Salle de restauration 20,32 m ²	103,33 €

10° Cérémonies patriotiques

Jean-Pierre JARRE

Dans le contexte sanitaire actuel et au regard du public concerné, après concertation avec les représentants des associations patriotiques et l'élus référent, les cérémonies de commémoration du 11 novembre 2020 se feront le plus simplement possible, sans la présence des différents corps d'armée, des sociétés civiles, des orchestres et des différentes écoles, habituellement participants.

11° Associations

Jacqueline ROUX

L'association Jazzbertville remercie la municipalité pour l'aide financière accordée pour l'organisation du festival de jazz qui s'est tenu les 24 et 25 juillet dernier.

Dématérialisation des dossiers de demande de subventions des associations

La nouvelle campagne de subvention aux associations pour l'année 2021 est lancée. Pour rappel, en 2020 la ville avait attribué quelque 740 000 euros au budget de la vie associative.

Cette année les demandes de subventions des associations auprès de la ville se feront exclusivement en ligne du 15 octobre au 30 novembre 2020. Un courrier d'information accompagné d'un fascicule d'aide à la démarche a été adressé à l'ensemble des associations.

12° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Sandra COURT, adjoint administratif au service ressources humaines, pour la naissance de son fils Valentin, le 2 octobre 2020.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Erwin PELLOUX, adjoint technique au service espaces verts, pour la naissance de son fils James, le 15 octobre 2020.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 18H00**

DELIBERATIONS

1-1-1 Délégation de service public pour la gestion du camping Les Adoubes – Rapport annuel du délégataire au 30 août 2020

L'établissement est commercialisé sous l'appellation « Le Camping des Adoubes ».

Chiffre d'affaires global au 30 août 2020 : 72 378 € (98 786 € en 2019)

- emplacements nus : 43 315 € contre 58 310 € en 2019
- locatifs : 17 638 € contre 22 252 € en 2019
- ventes annexes (électricité, lave-linge, snack, petits déjeuners, wifi): 11 425 € contre 18 224 € en 2019

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour la gestion du camping au titre de l'exercice 2019-2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Délégation de service public pour le développement, la promotion et l'exploitation du centre international de séjour – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2019

Chiffre d'affaires : 283 311,59 €

Charges d'exploitation :

- charges courantes : 279 883,91 €
- frais siège : 15 752 €

Résultat brut d'exploitation : - 12 324 €

Résultat net comptable :

Le résultat net comptable : - 11 555,85 €

Redevances versées à la commune = 3 000 €

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour le développement, la promotion et l'exploitation du centre international de séjour au titre de l'exercice 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-3 Délégation de service public pour l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le territoire de la ville d'Albertville – Rapport annuel du délégataire – Exercice 2019

Chiffres clés au 31/12/2019

- 1 100 logements raccordés
- 21 M€ de budget travaux (Ville)
- 36 sous-stations
- environ 4 450 personnes chauffées
- le réseau fait 11,93 km en longueur aller
- 16 891 kW souscrits (polices d'abonnements signées), dont 12 396 kW mis en service dont 10 428 kW facturés (un décalage peut avoir lieu entre la signature de la police d'abonnement et la mise en service/début de livraison)

Bâtiments raccordés

- bâtiments municipaux : Hôtel de Ville, Centre Joseph Buet, Bâtiment de la poste, gymnases, écoles, centre socioculturel, maison Mathias, maison de l'enfance, maison des associations
- bâtiments publics : sous-préfecture, le Dôme, collèges et lycées
- centre hospitalier
- logements sociaux (11 bâtiments)
- copropriétés

Le réseau de chaleur

- 2 chaudières biomasses : 7 MW et 2,7MW → environ 15 000 tonnes/an
- chaudières gaz : 11MW et 4 MW
- près de 60 sous-stations alimentées à terme

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chauffage urbain au titre de l'exercice 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère ou à tout autre EPCI

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière

d'élaboration du plan local d'urbanisme, opposition de la commune au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère ou à tout autre EPCI.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de la commune d'Albertville à la communauté d'agglomération Arlysère pour le secteur économique du « Chiriac élargi »

Délégation à la communauté d'agglomération Arlysère de l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens situés dans le périmètre du secteur économique du Chiriac élargi. La compétence « Instauration du droit de préemption urbain » reste du ressort de la commune : la communauté d'agglomération ne pourra donc pas modifier ou supprimer ce droit. La commune reste maîtresse de la délimitation des zones de préemption.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

1-3 Demande de délégation de compétences « gestion des eaux pluviales » - Conclusion d'une convention entre la communauté d'agglomération ARLYSERE et la commune

Signature d'une convention de délégation avec la communauté d'agglomération Arlysère afin que la ville d'Albertville bénéficie d'une délégation de la compétence gestion eaux pluviales urbaines.

En application de cette convention, la commune exercerait au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arlysère la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, et assurerait notamment son financement, par l'intermédiaire du budget de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Élargissement de la route communale, voie d'accès à la ZAC de la Pachaudière

Signature avec Arlysère d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage par la commune valant convention financière pour l'élargissement et l'aménagement du chemin de la Maladière.

Prise en charge financière par Arlysère de l'intégralité des coûts TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

1-5-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans 2015–2020 – Modification

Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans 2015–2020 comme suit :

Réduction du montant de l'autorisation de programme de 405 917 € à 379 260,94 € TTC, soit – 26 656,06 € ;

Modification de sa répartition par crédits de paiement :

AP/CP n°2015-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports
Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans	379 260,94 €	299 436,94 €	79 824,00 €
<i>Article 2313 -2315 – travaux sur le bâtiment</i>	<i>273 792,94 €</i>	<i>268 500,94 €</i>	<i>5 292,00 €</i>
<i>Article 2316 – restauration d'œuvres d'art</i>	<i>105 168,00 €</i>	<i>30 936,00 €</i>	<i>74 232,00 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2020 tient compte des crédits de paiement 2020 (soit – 26 656,06 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-2 Autorisation de programme/crédits de paiement – Équipements pour une « ville intelligente » 2015-2020 – Modification

Modification de la répartition des crédits de paiement – Équipements pour une « ville intelligente » 2015-2020 comme suit :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports
Équipements pour une « ville intelligente »	2 141 215,47 €	1 429 628,27 €	711 587,20 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	<i>17 400,00 €</i>	<i>17 400 €</i>	
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>446 568,89 €</i>	<i>218 698,71 €</i>	<i>227 870,18 €</i>
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	<i>1 677 246,58 €</i>	<i>1 193 529,56 €</i>	<i>483 717,02 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2020 tient compte des crédits de paiement 2020 ainsi modifiés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-3 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville 2016–2020 – Modification et clôture

Modification et clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour l'aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville 2016–2020 :

Réduction du montant de APC/CP de 523 777 € à 422 530,05 € TTC, soit – 101 246,95 €.

Modification de la répartition des crédits de paiement :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020 yc reports
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville	422 530,05 € €	350 636,83 €	71 893,22 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>	9 615,01 €	9 615,01 €	-
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	412 915,04 €	341 021,82 €	71 893,22 €

Clôture de cette AP/C au montant définitif de 422 530,05 € TTC, une fois réglé l'ensemble des engagements.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-4 Autorisation de programme/crédits de paiement – Construction de la maison de l'enfance 2017–2020 – Modification

Réduction de l'enveloppe globale de cette AP/CP de 150 000 € pour la ramener de 7 566 000 € à 7 416 000 € TTC

Modification de la répartition des crédits de paiement :

Opération n°2017-02	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2020
Construction d'une Maison de l'enfance	7 416 000,00 €	5 413 658,72 €	2 002 341,28 €
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (équipements et mobilier)</i>	106 296,00 €	-	106 296,00 €
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux et divers)</i>	7 309 704,00 €	5 413 658,72 €	1 896 045,28 €

La décision modificative n°1 du budget principal 2020 tient compte des crédits de paiement 2020 (soit – 150 000,00 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-5 Autorisation de programme/crédits de paiement – Point relais CAF de la Savoie 2018–2020 – Modification et clôture

Réduction du montant de cette AP/CP de – 38 903,39 € pour la ramener de 897 665 € à 858 761,61 € TTC.

Modification et clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement :

Opération n°2018-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur Hors reports	CP 2020 yc reports
Point relais CAF de la Savoie	858 761,61 €	827 567,78 €	31 193,83 €
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>			

La décision modificative n°1 du budget du budget principal 2020 tient compte du crédit de

paiement 2020 (soit – 38 903,39 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-6 Autorisation de programme/crédits de paiement – Construction d'un restaurant scolaire à Saint-Sigismond 2018–2020 – Modification

Réduction du montant de cette AP/CP de – 76 162,52 € pour la ramener de 965 636 € à 889 473,48 € TTC.

Modification de la répartition des crédits de paiement :

Opération n°2018-02	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur Hors reports	CP 2020 yc reports
Construction d'un restaurant scolaire à Saint-Sigismond	889 473,48 €	591 312,99 €	298 160,49 €
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>			

La décision modificative n°1 du budget du budget principal 2020 tient compte du crédit de paiement 2020 (soit – 76 162,52 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5-7 Autorisation de programme/crédits de paiement – Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 – Modification

Réduction de cette AP/CP de – 105 741,00 € pour la ramener de 233 970,72 € à 128 229,72 €.

Modification de sa répartition de crédits de paiement :

AP/CP n°2015-07	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures hors reports	CP 2020 reports antérieurs	CP 2020 nouveaux crédits	CP 2020 TOTAL
Agenda d'accessibilité programmée	128 229,72 €	24 356,72 €	7 184,76 €	96 688,24 €	103 873,00 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>					
<i>Hôtel de Ville</i>	<i>18 720,00 €</i>	<i>18 720,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Ecoles</i>	<i>7 184,76 €</i>	<i>-</i>	<i>7 184,76 €</i>	<i>-</i>	<i>7 184,76 €</i>
<i>Gymnases et stades</i>	<i>38 056,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>38 056,00 €</i>	<i>38 056,00 €</i>
<i>Salles communales</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Bâtiments culturels</i>	<i>15 467,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>15 467,00 €</i>	<i>15 467,00 €</i>
<i>Autres bâtiments</i>	<i>48 801,96 €</i>	<i>5 636,72 €</i>	<i>-</i>	<i>43 165,24 €</i>	<i>43 165,24 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2020 tient compte de ces modifications, avec une réduction du crédit paiement de – 105 741,00 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-6 Travaux de finition des bâtiments communaux : désignation des titulaires de l'accord cadre

Candidats retenus au sein de l'accord cadre :

Lot 01 Peinture: CHM ENTRETIEN (38600 FONTAINE)/DECO BEL (69140 RILLIEUX LA PAPE)/SPIE BATIGNOLLES (73200 ALBERTVILLE).

Lot 02 Cloisons/Faux-plafonds : GAUTHIER (73240 CHAMPAGNEUX)/SPIE BATIGNOLLES (73200 ALBERTVILLE)/ SAS KPI (73200 GILLY SUR ISERE).

Lot 03 Revêtements de sols : APM (73460 NOTRE DAME DES MILLIERES)/CHM ENTRETIEN (38600 FONTAINE)/SAS KPI (73200 GILLY SUR ISERE).

Autorisation à signer les marchés concernés (ainsi que toutes les pièces afférentes) et les exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Règlement intérieur du conseil municipal – Adoption

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATO et Michel BATAILLER
ont quitté momentanément la séance
et ne participent pas au vote**

2-2 -1 Candidature au poste de président de la SEM4V

Autorisation donné à un des administrateurs de la commune d'Albertville à présenter sa candidature en tant que président de la SEM4V.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Karine MARTINATO et Michel BATAILLER
rejoignent la séance**

2-2-2 SPL OSER – Rapport 2019

L'exercice 2019 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

Un chiffre d'affaire de 7 753 794 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs.

Un bénéfice de 11 446 euros.

Le conseil municipal prend acte des rapports de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Acquisition consorts BENOIT/POUPON - Parcelles A1499 et moitié indivise A1504 – Saint Sigismond

Acquisition de l'unité foncière sise Saint Sigismond cadastrée section A 1499 de 511 m² et pour la moitié indivise des parcelles cadastrées section A 1501 de 81 m² et A 1504 de 86 m² au prix de vente de 250 000 € appartenant à l'indivision BENOIT/POUPON.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Acquisition bande foncière 4 m de large issue des parcelles B41, B37, B1124 et B1125 – Longeray

Acquisition à l'euro symbolique d'une bande foncière de 4 mètres de large située au Longeray cadastrée comme suit :

- parcelle B n°41 appartenant à l'indivision MIEGE/TOUZILLIER/BOURGUIGNON ;
- parcelle B n°37 appartenant à l'indivision SERRANO/LINCY ;
- parcelle B n°1124 et B 1125 appartenant aux consorts JAGER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-3 Convention de passage avec l'ASL Urban Lodge - Chemin piéton entre l'avenue Jean Moulin et l'avenue Sainte-Thérèse

Dans le cadre de son projet de développement des cheminements doux, la commune a réalisé un nouveau cheminement piéton reliant l'avenue Jean Moulin à l'avenue Sainte-Thérèse, dont l'assise empiète sur la parcelle AC 140, propriété de l'Association Syndicale Libre Urban Lodge.

Signature de la convention de passage avec l'Association Syndicale Libre Urban Lodge, cette autorisation de passage, accordée à la commune par l'Association syndicale libre est non constitutive de droits ni de servitudes et n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Elle ne saurait en aucun cas être assimilable à un bail.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4-1 Campus des métiers de la montagne - Convention de mise à disposition de salles de formation – IPAC, G5, Domaines skiables de France

Signature des conventions de mise à disposition au profit de l'IPAC, du G5 et de Domaines skiables de France, pour les salles de formation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Convention avec la ligue de l'enseignement FOL 73 – Dispositif lire et faire lire

Signature de la convention avec la ligue de l'enseignement FOL 73 pour l'organisation de l'activité lire et faire lire et versement d'une subvention en contre partie à hauteur de 650 € annuel.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-2 Programme d'accompagnement de formateurs, projet relations école familles

Signature de la convention entre la ville d'Albertville, la DSDEN Savoie et l'ENS de Lyon dans le cadre du programme d'accompagnement de formateurs, projet relations école familles.

Participation de la ville à hauteur de 931,60 € au total.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-3 UNICEF France – Intention de candidature – Ville amie des enfants

Confirmatoir à UNICEF France le souhait de la ville d'Albertville de devenir Ville Candidate au titre de Ville amie des enfants.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Plan de formation - Règlement de formation

Approbation du plan pluriannuel de formation et du règlement de formation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Tableau des effectifs

A compter du 1er décembre 2020, création d'un poste d'adjoint technique contractuel (CDI loi Sauvadet) à temps non complet (19H10 hebdomadaires) au sein du service scolaire/réceptions.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Prime exceptionnelle COVID

Approbation de la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle liée à la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) :

- pour les agents qui ont été en contact quotidien direct avec le public et compte tenu de l'engagement particulier dont ils ont fait preuve : 1 000 € bruts (maxi) ;
- pour les agents qui ont dû être présents sur leur lieu de travail à la demande de l'employeur : 1 000 € bruts (maxi).

Montant calculé au prorata du temps de présence et du temps de travail des agents concernés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-4 Création d'un poste de contractuel – Responsable adjoint à l'animation de l'architecture et du patrimoine à temps non complet 28H00

Fonction : Responsable adjoint(e) à l'animation de l'architecture et du patrimoine à temps non complet 28H00.

Missions :

- Mettre en œuvre les actions de médiation
- Mettre en œuvre et coordonner les actions éducatives
- Coordonner l'équipe des guides-conférenciers
- Mettre en œuvre les actions de communication

Temps de travail : Temps non complet (28/35^{ème})

Grade : Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)

Niveau de recrutement : Master II

Rémunération : Indice brut 452 (indice majoré 396) de la fonction publique territoriale

Régime indemnitaire : Niveau 4B (Part fixe 160 € bruts/mois + Part variable 40 € bruts/mois)

Acte de nomination

- Contrat (de droit public)
- Durée : 1 an (renouvelable une fois sous conditions) à compter du 3 novembre 2020

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Taxe d'aménagement

Maintien du taux communal de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble du territoire communal exonération dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-1 Droits et tarifs 2020 - COVID-19 mesures en faveur des commerces – Exonération des extensions de terrasses

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 de l'exonération des droits de voirie pour les extensions temporaires de terrasses des bars, cafés et restaurants ayant fait la demande et autorisés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-2 Participation des communes extérieures aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 1 741,77 € pour un enfant en maternelle ;
- 895,39 € pour un enfant en élémentaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-3 Contribution à l'école privée

Versement à l'école Saint-François au titre de la participation aux frais de fonctionnement des classes maternelles et des classes élémentaires pour l'année 2020/2021 :

- d'une somme de 1 177,83 € par élève Albertvillois en maternelle
- d'une somme de 374,35 € par élève Albertvillois en élémentaire

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 de 2020 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 2 500 € en fonctionnement et à somme nulle en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4 Budget annexe du centre international de séjour - Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 de 2020 du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à somme nulle en fonctionnement et en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5 Budget annexe du réseau de chaleur – Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 de 2020 du budget annexe du réseau de chaleur, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à somme nulle en fonctionnement et à 529 175 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-6 Budget annexe de l'eau - Création du budget annexe M14 relatif à la convention de délégation « gestion des eaux pluviales urbaines »

Délibération retirée de l'ordre du jour

5-7 Budget principal ville - Décision modificative n° 1

Décision modificative n°1 du budget principal 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 13 947,00 € en fonctionnement et à + 328 868,21 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H30